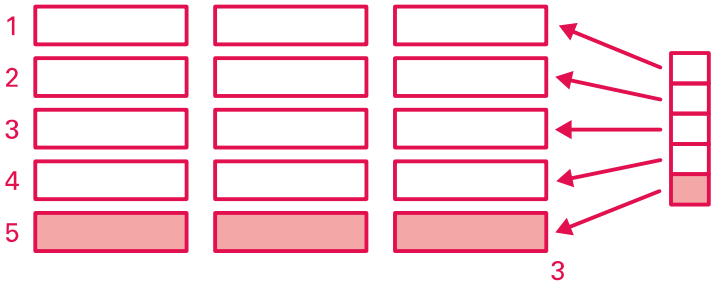
- Demander aux élèves d'estimer la quantité de réglisses que recevra chaque amie.
  Chaque amie recevra environ 5 réglisses, car 15 ÷ 5 = 3.
- Expliquer aux élèves que la leçon d'aujourd'hui porte sur la division. Leur dire qu'elles et ils devront déterminer la réponse exacte de la division 16 ÷ 5.
- Dire aux élèves :
  - de résoudre le problème en dessinant les réglisses;
  - de résoudre le problème en utilisant le matériel de base 10 (planche = 1);
  - d'exprimer le quotient sous la forme d'un nombre décimal;
  - de laisser des traces de leur démarche.
- Donner aux élèves le temps requis pour réaliser le travail.



Circuler parmi les élèves et intervenir, au besoin, en leur posant des questions.

- Animer un échange mathématique et présenter la notation symbolique en partant des solutions des élèves basées sur des représentations concrètes ou visuelles.
- Poser aux élèves les questions suivantes.
  - Comment peut-on diviser les 16 réglisses en 5 groupes à l'aide d'un dessin?

L'élève répond :
On peut dessiner 16 réglisses. On donne 3 réglisses à chaque amie. Il reste une réglisse. On divise cette réglisse en 5 morceaux égaux. Chaque amie reçoit 3 réglisses et un cinquième d'une autre.



$16 \div 5 = 3\frac{1}{5}$

L'enseignant ou l'enseignante écrit au tableau :
16 ÷ 5 = ?

$$\begin{array}{r|l} 5 & 16 \\ -\ 15 & 3 \\ \hline 1 & \end{array}$$

16 ÷ 5 = 3 **reste 1**

$= 3\frac{1}{5}$

$= 3\frac{2}{10}$

= 3,2

Le reste n'est pas encore divisé par 5.
Donc, 16 ÷ 5 = 3 et 1 ÷ 5.

© CFORP

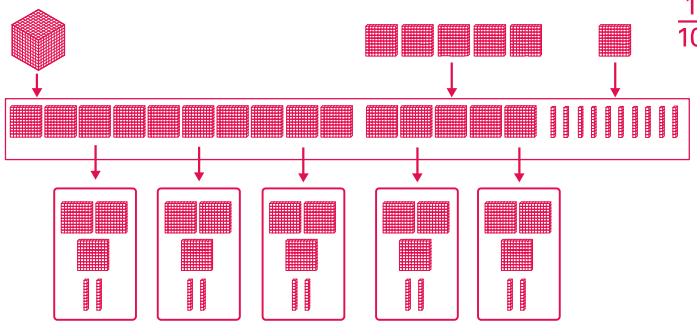
- Comment peut-on diviser les 16 réglisses en 5 groupes à l'aide du matériel de base 10?

L'élève répond :
Chaque planche représente 1 réglisse. Alors il faut un gros cube et six planches pour faire 16.



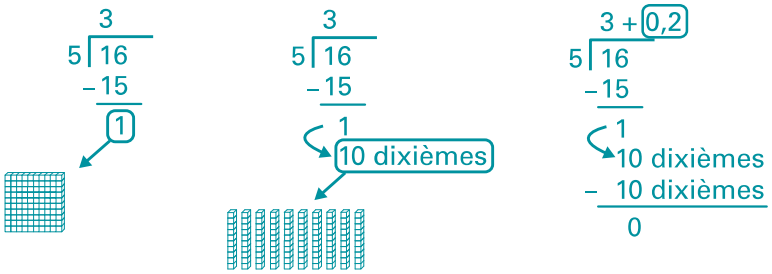
Je défais le gros cube en 10 planches. Ça fait 15 planches en tout. J'en donne 3 à chaque amie. Il en reste 1.

Je défais la planche en 10 bâtonnets et j'en donne 2 à chaque amie. Puisque le bâtonnet vaut $\frac{1}{10}$, chaque amie reçoit $\frac{2}{10}$.



$16 \div 5 = 3\frac{2}{10}$

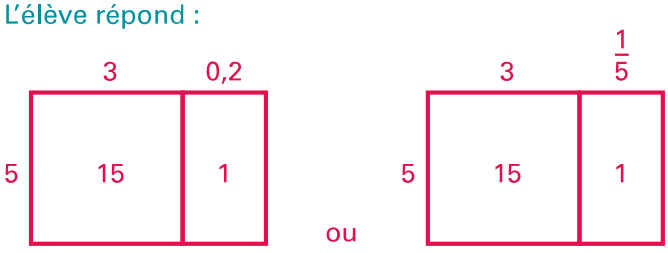
L'enseignant ou l'enseignante écrit au tableau :



$16 \div 5 = 3,2$

- Comment peut-on diviser les 16 réglisses en 5 groupes à l'aide d'une disposition rectangulaire?

L'élève répond :



L'enseignant ou l'enseignante écrit au tableau :

$16 \div 5 = (15 \div 5) + (1 \div 5)$
$= 3 + 0,2$
$= 3,2$

ou

$16 \div 5 = (15 \div 5) + (1 \div 5)$
$= 3 + \frac{1}{5}$
$= 3\frac{2}{10}$
$= 3,2$

© CFORP

- Comment peut-on diviser les 16 réglisses en 5 groupes à l'aide d'une multiplication?

L'élève répond et l'enseignant ou l'enseignante écrit au tableau :

$5 \div ? = 16$

$5 \times 3 = 15$

$5 \times \frac{1}{5} = 1$

$16 \div 5 = 3 + \frac{1}{5}$

$= 3 + \frac{2}{10}$

$= 3{,}2$

- Les réponses obtenues ($3\frac{1}{5}$, $3\frac{2}{10}$ et 3,2) sont-elles équivalentes? Comment le sais-tu?

L'élève répond :

- Oui, car si je multiplie le numérateur et le dénominateur de la fraction $\frac{1}{5}$ par 2, j'obtiens $\frac{2}{10}$. Donc, les fractions sont équivalentes.
- Oui, car $\frac{2}{10}$ s'écrit sous la forme décimale en mettant 2 à la position des dixièmes (0,2).
- Oui, puisqu'en divisant le numérateur de chaque fraction par son dénominateur le quotient des deux fractions est le même.
  $1 \div 5 = 0{,}2$ et $2 \div 10 = 0{,}2$

L'enseignant ou l'enseignante écrit au tableau :

$\frac{1}{5} \overset{\times 2}{=} \frac{2}{10}$ ($\times 2$)

$3\frac{1}{5} = 3\frac{2}{10} = 3{,}\boxed{2}$ → 2 dixièmes

$1 \div 5 = 0{,}2$

$2 \div 10 = 0{,}2$

$3\frac{1}{5} = 3\frac{2}{10} = 3{,}2$

- La réponse obtenue correspond-elle à l'estimation?
  Oui, car 3,2, c'est un peu plus que 3.

▸ Faire ressortir :

- que l'estimation permet de déterminer la valeur approximative de la réponse;
- que l'on peut toujours déterminer le quotient en simulant la situation à l'aide de matériel concret;
- que plusieurs stratégies de calcul permettent de déterminer le quotient;
- que le quotient peut contenir un « reste » qui est un nombre naturel, et que l'on peut exprimer ce reste sous la forme d'un nombre décimal;
- que le reste exprimé sous la forme d'une fraction peut être converti en une fraction décimale équivalente, et que cette fraction décimale peut être exprimée sous la forme d'un nombre décimal;
- que le reste exprimé sous la forme d'une fraction peut être converti en un nombre décimal en divisant le numérateur par le dénominateur.

© CFORP